

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

**Séance du jeudi 12 octobre 2023**

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 31 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - François BERNARDINI - Christian BURLE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Olivier FREGEAC - Daniel GAGNON - David GALTIER - Gerard GAZAY - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Nicolas ISNARD - Didier KHELFA - Arnaud MERCIER - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Serge PEROTTINO - Catherine PILA - Henri PONS - Didier REAULT - Georges ROSSO - Michel ROUX - Laurent SIMON - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - David YTIER.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Jean-Pascal GOURNES représenté par Georges CRISTIANI.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Gérard BRAMOULLE - Emmanuelle CHARAFE - Éric LE DISSES - Frédéric VIGOUROUX.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

#### **URBA-003-14548/23/BM**

### **■ Approbation de l'avenant n°1 à la convention de financement entre la Métropole Aix-Marseille-Provence et la Ville de Salon-de-Provence pour le co-financement des travaux du mandat de maîtrise d'ouvrage confié à la SOLEAM par la Métropole Aix-Marseille-Provence pour les travaux d'aménagement d'ensemble du NPNRU des Canourgues 67716**

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Le Projet de Renouvellement Urbain (PRU) des Canourgues a été examiné en Comité National d'Engagement de l'ANRU et a donné lieu à l'établissement d'une convention pluriannuelle et pluripartenariale traduisant les engagements de l'ANRU, de la Métropole Aix-Marseille-Provence, de la Ville de Salon-de-Provence, de la Région SUD PACA, du Département des Bouches-du-Rhône, d'Action logement, de la Caisse des dépôts et des Bailleurs sociaux.

Par délibération n° CHL 015-9754/21/BM du Bureau de la Métropole du 15 avril 2021, La convention de renouvellement urbain des Canourgues a été approuvée pour un engagement financier global métropolitain à hauteur de 31,6M€ TTC. Par délibération du 18 février 2021, la commune de Salon-de-Provence a approuvé la convention du NPRU pour un engagement communal total de 12,7M€ TTC.

Le programme de travaux des espaces publics, dit « opération d'ensemble » du NPRU des Canourgues porte sur :

- La création, la transformation et la requalification de voiries.
- La création et la requalification de cheminements doux.
- La création et la requalification d'espaces publics.
- La requalification d'espaces verts.
- La réalisation d'aménagements transitoires.
- Des travaux d'aménagement et d'équipement « Territoire Intelligent ».
- La remise en état des fonciers destinés à Action Logement.

La Métropole est Maître d'Ouvrage du PRU des Canourgues, elle a confié la réalisation des travaux des espaces publics à la SOLEAM via un mandat signé le 7 octobre 2021.

La ville de Salon-de-Provence co-pilote le projet pour assurer la parfaite cohérence du renouvellement urbain avec le projet de la Ville et les différentes politiques communales.

Elle participe au financement des travaux des espaces publics à hauteur de 43,12% du montant prévisionnel. Les modalités de ce financement ont été actées dans une convention signée entre la Ville et la Métropole en novembre 2021. Ainsi, il était prévu que la Commune verse annuellement à la Métropole un montant de 500 000 euros pour couvrir sa part de financement.

Les modalités de financement du mandat travaux entre la Métropole et la SOLEAM ont été modifiées par avenant n°1 pour prendre en compte les observations formulées par les services de la DGFIP sur les premières réalisations de ce mandat de travaux. Le mode de financement initial du mandat prévoyait des avances planchers de 500 000 € annuel, complété si possible par une avance complémentaire en fonction des disponibilités financières de la Métropole. Les dépenses étaient ainsi lissées sur une période de 15 ans.

Le présent avenant à la convention de financement liant la Ville de Salon-de-Provence et la Métropole tire les conséquences de ces évolutions pour adapter également les modalités de versement des participations financières de la Ville au profit de la Métropole dans le cadre de l'organisation globale retenue.

Dorénavant, la participation de la Ville de Salon-de-Provence sera versée à la Métropole au fur et à mesure des dépenses réelles de SOLEAM imputées à l'opération à hauteur de 43,12%.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

### **Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,**

#### **Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Les articles L2422-5 à 2422-11 du Code de la Commande Publique ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n° HN 001-8073/20/CM du Conseil du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- La délibération du Bureau de la Métropole n°CHL 015-9754/21/BM du 15 avril 2021 approuvant la convention pluriannuelle du PRU les Canourgues avec la Ville de Salon-de-Provence ;
- La délibération du Bureau de la Métropole n°URBA 008-10316/21/BM du 7 octobre 2021 approuvant le mandat de maîtrise d'ouvrage à la SOLEAM pour la réalisation du programme des travaux des espaces publics du Projet de Renouvellement Urbain des Canourgues à Salon-de-Provence et de la convention de financement avec la Commune de Salon-de-Provence.

#### **Oùï le rapport ci-dessus**

#### **Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

#### **Considérant**

- La nécessité de modifier la convention de financement entre la Ville de Salon-de-Provence et la Métropole pour la réalisation du programme des travaux des espaces publics du Projet de Renouvellement Urbain des Canourgues à Salon-de-Provence.

#### **Délibère**

#### **Article 1 :**

Est approuvé l'avenant 1 à la convention de financement entre la Ville de Salon-de-Provence et la Métropole pour la réalisation du programme des travaux des espaces publics du Projet de Renouvellement Urbain des Canourgues à Salon-de-Provence.

#### **Article 2 :**

Les recettes correspondantes sont inscrites au Budget Principal de la Métropole.

**Article 3 :**

Madame la Présidente de la Métropole ou son représentant est autorisé à signer cet avenant à la convention de financement et tous documents y afférent.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,  
Le Vice-Président Délégué,  
Commande publique,  
Aménagement, SCOT - Planification (PLUi)  
Suivi de la loi 3 DS

Pascal MONTECOT